

30 000

La justice réclame 30 000 € au directeur de la publication de Bigard Magazine, qui avait diffusé des photos de Jennifer Lawrence nue.

« Tu seras tondu(e) à la Libération pour avoir voté avec le Rassemblement national.

JEAN-RENÉ CAZENEUVE

Le député LREM du Gers aurait adressé cette phrase à la députée écologiste Cyrielle Chatelain, en référence au vote de la motion de rejet de la loi immigration de lundi. L'écologiste demande des sanctions, lui dément.



L'INSOLITE

Un arrêté municipal pour faciliter le travail du Père-Noël

À l'approche de Noël, le maire de La Regrippière (Loire-Atlantique), a décidé de prendre un arrêté quelque peu insolite. On peut lire dessus que l'édile y prévoit l'« autorisation d'occupation du domaine public pour installation du traîneau » mais aussi l'« interdiction des opérations de chasse sur les rennes du Père-Noël ». Un arrêté au ton humoristique, qui amuse bien les internautes ayant repéré l'arrêté sur les réseaux.

POLITIQUE. L'élève a évoqué l'envie de faire « pareil qu'à Arras », en référence à l'assassinat du professeur Dominique Bernard

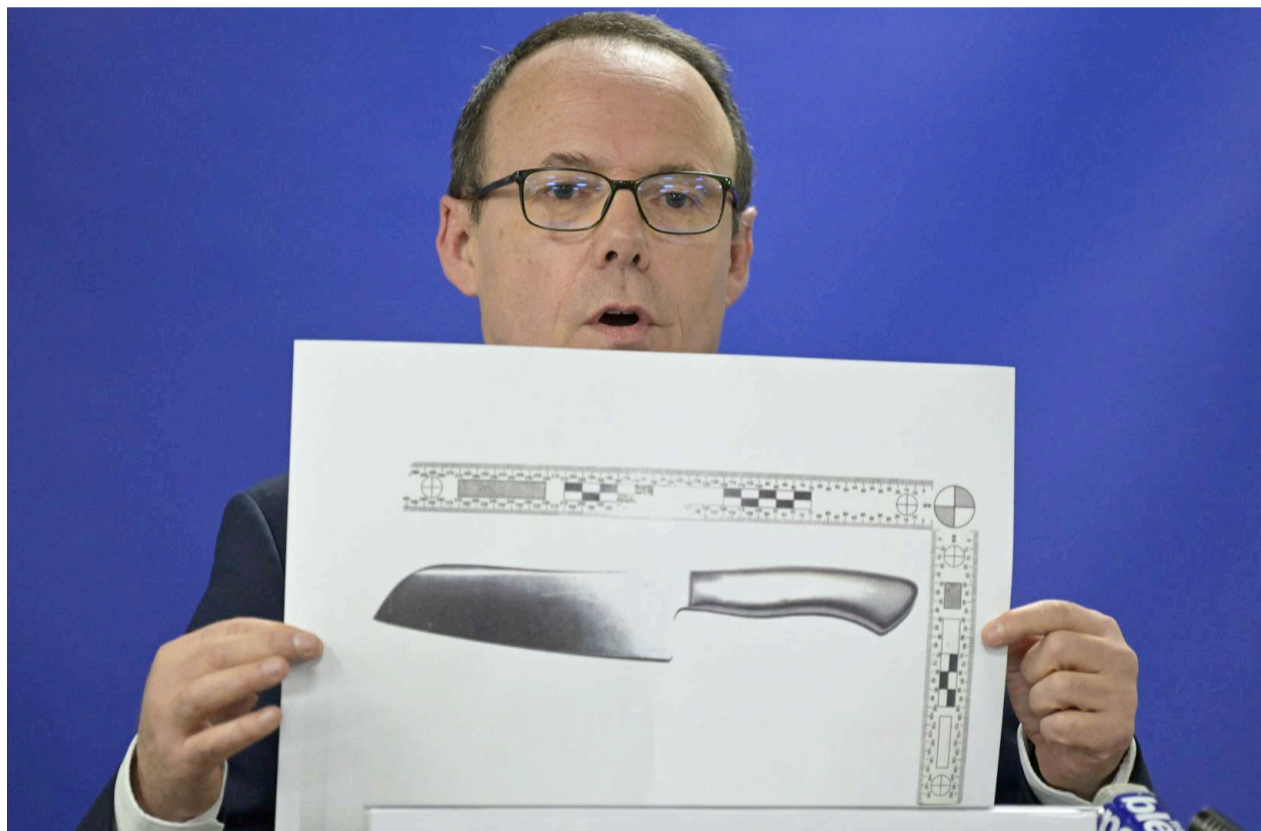
À 12 ans, elle menace une enseignante avec un couteau

UNE ÉLÈVE de douze ans, déjà connue pour des troubles du comportement, a menacé mercredi matin avec un couteau une professeure d'anglais dans un collège de Rennes sans la blesser, une agression avec une dimension « psychiatrique » qui survient dans un contexte tendu dans les établissements scolaires.

« Actuellement cette mineure se trouve au service psychiatrique de l'hôpital Pontchaillou pour faire cet examen psychiatrique qui nous permettra de nous éclairer plus avant sur cette situation », a déclaré le procureur de Rennes Philippe Astruc lors d'une conférence de presse.

Le procureur a précisé le déroulement des faits.

Mercredi matin vers 9 h 30 au collège Les Hautes Ourmes, établissement REP + situé dans un quartier populaire de Rennes, l'enseignante projetait un film pédagogique à une classe en demi-groupe.



→ Le procureur Philippe Astruc montrant un dessin du couteau utilisé par la collégienne de 12 ans.

Une élève « agitée »

La professeure, comme elle l'a indiqué aux enquêteurs, a constaté qu'une élève était « agitée ». Après s'être assise à côté d'elle, la professeure a entendu l'adolescente lui dire à voix basse : « Je suis folle aujourd'hui, j'ai envie de tuer quelqu'un aujourd'hui, j'ai envie de tuer les élèves qui ne m'aiment pas et la personne en face de moi. Ça s'est passé à Arras et je vais faire pareil », en référence à l'assassinat du professeur de français Dominique Bernard.

Elle a ensuite « sorti de son cartable un couteau imposant », a précisé M. Astruc.

La professeure d'anglais a alors décidé « d'évacuer la salle » avant de sortir à son tour « avec l'élève menaçante derrière elle ».

Une professeure d'espagnol qui faisait cours en face « se rend dans le couloir et agrippe sa collègue, la fait entrer dans sa classe et ferme à clé et ordonne le confinement de ses élèves », a ajouté le magistrat.

Pendant ce temps, l'élève poursuit son cheminement dans l'établissement.

Un Conseiller principal d'éducation (CPE) et un médiateur qui ont entendu une agitation anormale et des cris des élèves, « montent les étages et se trouvent nez à nez avec l'élève menaçante », lui demandant de lâcher son couteau. Elle s'enfuit mais les deux hommes parviennent finalement à la maîtriser.

Le magistrat a montré une

photo de l'impressionnant couteau de cuisine, doté d'une lame de 17 cm, que brandissait l'élève.

Le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal a salué « l'immense courage et le sang-froid des personnels sur place qui ont su réagir face à cette menace ».

Le procureur de Rennes a ensuite détaillé la personnalité de la mise en cause, qui se trouve en raison de son jeune âge en « retenue judiciaire »,

procédure pouvant durer 12 heures et renouvelable 12 heures supplémentaires.

L'adolescente, née à Marseille, est l'aînée d'une famille d'origine mongole composée de quatre enfants, en situation régulière, arrivée à Rennes en 2012 et inconnue de la police. Le magistrat a précisé que la famille était athée et qu'il n'y avait pas « d'élément de radicalisation ».

En revanche, cette élève avait été exclue en juin d'un autre

REPÈRES

Cette affaire intervient deux mois jour pour jour après l'assassinat du professeur de français poignardé à mort à Arras (Pas-de-Calais) le 13 octobre. Et quasiment trois ans après l'assassinat du professeur d'histoire Samuel Paty, le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), poignardé puis décapité près de son collège après avoir montré à ses élèves des caricatures de Mahomet lors de cours sur la liberté d'expression.

collège de Rennes pour menaces et insultes sur un professeur et avait déjà apporté un couteau dans l'établissement sans en faire usage, selon M. Astruc.

Pour tenter de mieux comprendre ce passage à l'acte, M. Astruc a demandé un « examen médical psychiatrique » car selon lui la « dimension psychologique voire psychiatrique paraît dominante dans le passage à l'acte de cette mineure ».

Selon une source proche du dossier et un témoin, l'élève s'était vue confisquer son téléphone portable la semaine dernière par l'enseignante, ce qui aurait pu être à l'origine d'un contentieux. « Très honnêtement, je ne suis pas sûr que ce soit l'élément central de ce passage à l'acte », a estimé M. Astruc.

« C'est un événement isolé qui intervient dans un contexte où la tension n'est pas redescendue depuis l'assassinat de Dominique Bernard.

MATTHIEU MAHÉO
Secrétaire académique du syndicat SNES-FSU Bretagne, au sujet de l'événement au collège rennais.

Val-de-Marne : Une directrice de crèche aussi menacée au couteau

UN HOMME s'est introduit mardi dans une crèche et a menacé avec un couteau la directrice de l'établissement situé dans le Val-de-Marne, l'agonissant d'injures antisémites, a-t-on appris hier de sources judiciaires et policières.

L'agression s'est déroulée en milieu d'après-midi mardi, vers 15 h 30. L'homme, armé d'une lame d'environ 15 centimètres « a pénétré dans la crèche « Les mini Kids » située à Champigny-sur-Marne », s'est introduit dans le bureau de la

directrice avant de la menacer verbalement, brandissant l'arme dans sa direction, a indiqué mercredi le parquet de Créteil à l'AFP.

« T'es une Juive, t'es une sioniste, on va venir à cinq te violer, te découper comme ils ont fait à Gaza », a-t-il proféré, toujours selon cette source, en tapant sur le bureau avec sa main.

Aucun blessé n'est à déplorer mais la directrice a été fortement choquée, a détaillé une source policière. Cette crèche

est fréquentée par de nombreuses familles de confession juive, religion qui est aussi celle de la directrice, selon la même source.

Les enfants « n'ont pas assisté à la scène »

L'homme s'est immédiatement enfui après ces faits, indique encore le parquet, et

« les enfants présents dans la crèche (...) n'ont pas assisté à la scène ».

Neuf enfants ont été confinés dans une salle au moment de l'agression, précise encore la source policière.

Une enquête en flagrance a été ouverte par le parquet de Créteil pour « menace de mort matérialisée en raison de la race, l'ethnie, la nation ou la religion », « menace de crime contre les personnes » pour ces mêmes raisons ainsi que « violences suivies d'incapaci-

té n'excédant pas huit jours ».

Ce dernier chef est aggravé de trois circonstances - les faits ont été commis sur une personne chargée d'une mission de service public, aux abords d'un établissement d'éducation, en raison de la religion de la victime.

Les investigations ont été confiées au service départemental de la police judiciaire du Val-de-Marne.